

## FORMULAIRE D'INSCRIPTION COMME ÉTUDIANT·E EXTERNE

### Faculté de théologie et de sciences des religions

L'étudiant ou l'étudiante inscrit·e dans une autre Université ou Haute École que l'Université de Lausanne (UNIL), et dont le cursus l'amène à suivre et valider un ou plusieurs cours à la Faculté de théologie et de sciences des religions (FTSR) de l'UNIL a l'obligation de s'inscrire comme étudiant·e externe à l'UNIL, afin de pouvoir être inscrit·e aux enseignements et évaluations correspondantes au même titre que les étudiant·e·s de l'UNIL. Cette procédure ne s'applique pas dans le cadre d'une mobilité.

Le statut d'étudiant·e externe permet d'obtenir une adresse e-mail et des identifiants UNIL.

L'étudiant·e peut ainsi consulter sa messagerie et accéder aux portails :

- Moodle de l'UNIL (si utilisé dans le cadre des enseignements concernés),
- MyUnil, pour accéder à des supports de cours, prendre connaissance, le cas échéant, de ses horaires d'examen ainsi que de ses PV résultats, qui ont une valeur officielle et peuvent être transmis à l'Université ou la Haute École de rattachement.

Ce formulaire doit être remis à [secretariatftsr@unil.ch](mailto:secretariatftsr@unil.ch) qui effectuera l'inscription comme étudiant·e externe et qui transmettra au conseiller ou à la conseillère aux études qui effectuera les inscriptions aux enseignements et évaluations et donnera à l'étudiant·e d'éventuels compléments d'information utiles au bon déroulement du suivi du cours et de l'évaluation.

Date de la demande :	Formation en cours :
Début des études :	N° Immatriculation :
Nom :	Prénom :
Date de naissance :	Langue maternelle :
Nationalité :	Permis (si nécessaire) :
Pays de naissance :	État civil :
Adresse privée :	
Mail :	N° de téléphone :
Date :	Signature de l'étudiant·e :

Intitulé des enseignements + session à laquelle la ou les évaluations seront présentées :

**Remarques :**

- Les inscriptions aux examens écrits et oraux sont contraignantes pour la session choisie : une absence injustifiée entraîne un zéro/abandon.
- Un non-rendu dans le cadre d'une validation n'entraîne un échec que si l'enseignant-e l'a indiqué ou par analogie avec une règle du plan d'études d'origine.
- Les délais d'inscription aux enseignements et aux évaluations en vigueur à la Faculté doivent être respectés.